VILLE ET COMMUNE DE BOUDRY

Formulaire de demande de mise à disposition des gobelets réutilisables

1. Informations et coordonnées du preneur

Manifestation : .....

Adresse exacte de la manifestation : .....

Date(s: .....

Estimation du nombre de participants : .....

Nom de l'organisateur (personne responsable) : .....

Adresse de l'organisateur (rue, NPA, Lieu : .....

.....

N° de tél. mobile : .....

2. Réservation

Nombre de verres 30cl :.....
(maximum 1500 pièces)

Nombre de verres 20 cl (longdrink) : .....
(maximum 1000 pièces)

Nombre de verres 10cl :.....
(maximum 900 pièces)

Le retrait et le retour des verres se fait par le preneur, sur rendez-vous avec le service de l'intendance des bâtiments

tél. 079 632 39 87

3. Nettoyage des verres réutilisables prêtés

Lavage : CHF 0.19* / pièce auprès de NeuchCup

La Ville et Commune de Boudry prend en charge la moitié des frais de lavage, donc CHF 0.10/pce, lorsque ces derniers sont réalisés auprès de NeuchCup, route de Boudry 24, 2016 Cortaillod.

Remarque : Le transport est à organiser par le·s organisateur·trice·s.

*****_sous réserve d'une adaptation des prix de l'entreprise._

Pour les petites manifestations, pour un prêt de moins de 100 verres, le service de conciergerie se charge de les laver et les sécher, pour CHF 0.20/pce. Dans ce cas-là, la totalité des frais sont à la charge de la société locale.

Les sociétés qui empruntent les verres recyclables de la Ville et Commune doivent choisir l'une ou l'autre des deux solutions susmentionnées pour le lavage. Le nettoyage par les membres de la société n'est pas accepté.

Nous rappelons aux organisateurs qu'une demande d'autorisation officielle de manifestation doit être adressée séparément à la Commune de Boudry, ainsi qu'au SCAV.

CHAMPS À REMPLIR PAR LE SERVICE DE L'INTENDANCE DES BÂTIMENTS :

Retour des verres : .....

Verres endommagés, vendus ou perdus (facturés CHF 2.-/pièce) : .....

Signature du concierge : .....

Boudry, le 17 octobre 2023